

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUIN 2022**

Délibération
n°2022.06.071.B

**Attribution d'une
subvention au GRAINE
Poitou-Charentes pour la
coordination du dispositif
Territoire au Fil de l'Eau
pour l'année scolaire
2021-2022**

LE NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême – 25 boulevard Besson Bey à Angoulême suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 juin 2022

Secrétaire de Séance : Bertrand GERARDI

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Maud FOURRIER à Francis LAURENT, Anne-Marie TERRADE à Michel ANDRIEUX,

Excusé(s) : Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Dominique PEREZ, Anne-Marie TERRADE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2022**DÉLIBÉRATION
N° 2022.06.071.B**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Rapporteur : Monsieur REVEREAULT
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GRAINE POITOU-CHARENTES POUR LA COORDINATION DU DISPOSITIF TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022	

Mis en œuvre depuis 2018 sur plusieurs territoires du bassin versant de la Charente, le dispositif pédagogique multi-partenarial « Mon Territoire Au Fil de l'Eau » permet de répondre à un besoin de communication et de sensibilisation sur la préservation de la ressource en eau, sur des territoires où la qualité de l'eau est un fort enjeu inscrit dans le Programme régional Re-Sources, au travers d'animations pédagogiques à destination du grand public et des scolaires. GrandAngoulême, par délibération n°2021.12.252 du 9 décembre 2021, a approuvé le contrat territorial Re-Sources de Coulonge et Sainte Hippolyte 2022-2026.

Le GRAINE Poitou-Charentes (Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement) est en charge de la coordination générale du programme « Mon Territoire au Fil de l'Eau », en partenariat avec les structures de gestion des eaux et les structures d'éducation à l'environnement et au développement durable du territoire, qui en assurent l'animation locale.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le programme est composé de :

- Deux Modules scolaires (chacun de 4 séances) au sein de l'école Marie Curie de La Couronne
- Une Balade au Fil de l'Eau, sur le territoire de l'Aire d'alimentation de captage de Coulonge et St Hippolyte (gérée par l'EPTB Charente),

L'animation locale est confiée à Charente Nature.

Le plan de financement est le suivant :

Charges		Recettes	
Modules scolaires - école de La Couronne (2 classes)	5 900 €	Agence de l'eau Adour Garonne (50 %)	6 384 €
Evénement Public et Balade au fil de l'eau	4 950 €	DREAL (11 %)	1 429 €
Coordination du dispositif Mon Territoire au fil de l'eau	1 617 €	Région (7%)	857 €
		CD 16 (9%)	1 142 €
		GrandAngoulême (9,5 %)	1 227,5 €
		La Couronne (9,5 %)	1 227,5 €
		Léa Nature (4 %)	500 €
Total	12 767 €	Total	12 767 €

L'intervention financière sollicitée auprès de GrandAngoulême représente 9,5 % du coût total du projet

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

La délibération s'accompagne d'une convention d'application entre GrandAngoulême, la commune de La Couronne et le GRAINE Poitou-Charentes

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention au GRAINE Poitou-Charentes d'un montant maximal de 1 227,50 € pour la coordination et l'animation du dispositif « Mon Territoire au Fil de l'Eau »,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention tripartite entre GrandAngoulême, la commune de La Couronne et le Graine Poitou-Charentes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 16 juin 2022	<u>Affiché le :</u> 16 juin 2022



Convention 2021-2022 Dans le cadre du projet : Mon Territoire au Fil de l'Eau

Entre

La ville de La Couronne, 1 avenue de Concordia, 16400 La Couronne

SIRET : 211 601 133

Représentée par M. Jean-François DAURE, Maire

La collectivité Grand Angoulême, 25 Boulevard Besson Bey, 16023 Angoulême CEDEX

SIRET : 200 071 827 000 14

Représentée par Xavier BONNEFONT, Président

Et

L'association le GRAINE Poitou-Charentes, 97 bis Rue Cornet, 86000 Poitiers

SIRET : 389 550 526 000 21

Représentée par Eva-Maria DAUTRY-AUTIN, Co-Présidente

Préambule

Mis en œuvre depuis 2018 sur plusieurs territoires du bassin versant de la Charente, le dispositif pédagogique multi-partenarial « Mon Territoire Au Fil de l'Eau » permet de répondre à un besoin de communication et de sensibilisation sur la préservation de la ressource en eau, sur des territoires où la qualité de l'eau est un fort enjeu inscrit dans le Programme régional Re-Sources, au travers d'animations pédagogiques à destination du grand public et des scolaires.

Le GRAINE Poitou-Charentes est en charge de la coordination générale du Programme Mon Territoire au Fil de l'Eau, en partenariat avec les structures de gestion des eaux et les structures d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable du territoire, qui en assurent l'animation locale.

Article 1 – Objet

Le GRAINE Poitou-Charentes s'engage à coordonner la mise en œuvre du Programme Mon Territoire au Fil de l'Eau afin de mettre en place, durant l'année scolaire 2021-2022 :

- Deux ModuleS scolaireS (chacun de 4 séances) au sein de l'école Marie Curie de La Couronne
- Une Balade au Fil de l'Eau, sur le territoire de l'Aire d'alimentation de captage de Coulonge et St Hippolyte (gérée par l'EPTB Charente),
- dont la réalisation locale est confiée à Charente Nature.

Cette coordination nécessite de réaliser les missions suivantes :

- Sollicitation des écoles et des communes ciblées, sur la base des propositions des DSDEN représentées au comité de pilotage du Programme Mon Territoire au Fil de l'Eau, en concertation avec les structures de gestion de l'eau du territoire concerné.
- Recherche de cofinancements, réalisation et suivi des dossiers de demandes de financement auprès des différents partenaires.
- Conventionnement et financement des interventions des structures d'EEDD intervenantes.
- Organisation des réunions de lancement du programme sur les territoires, réunissant les équipes pédagogiques des écoles concernées, les représentants des communes, des syndicats de gestion des eaux et des structures intervenantes.
- Suivi de la mise en œuvre, du respect des délais et du budget prévisionnel.
- Mise à disposition des structures intervenantes des outils de communication et d'intervention actualisés.
- Garantie du respect des contenus et modalités pédagogiques du programme.
- Recueil des données et réalisation des bilans intermédiaires et finaux.
- Prospection pour le développement du programme.
- Organisation et animation des instances de suivi (comité de pilotage et comités techniques) ainsi que tout point d'informations ponctuels nécessaire au bon déroulement du programme
- Résolution des cas complexes.

Article 2 – Engagements du « GRAINE Poitou-Charentes » et de son relais local pour la mise en œuvre « Charente Nature »

- Inviter les signataires de la présente convention La Couronne et Grand Angoulême à participer aux instances de suivi du programme.
- Informer régulièrement les signataires de la présente convention La Couronne et Grand Angoulême du déroulement de la mise en œuvre du programme.

- Valoriser le partenariat avec les signataires de la présente convention La Couronne et Grand Angoulême dans tous les supports d'intervention et de communication du programme.
- Adresser au terme du dispositif Mon Territoire au Fil de l'Eau 2021-2022, le bilan complet des opérations sur l'ensemble des territoires concernés.

Article 3 – Engagement des parties signataires, La Couronne et Grand Angoulême

- Participer aux instances de suivi du programme (comité de pilotage annuel et comités techniques)
- Soutenir le GRAINE Poitou-Charentes et son relais local Charente Nature, dans sa démarche de sollicitation des écoles et des communes ciblées, en temps que de besoin.
- Faciliter le travail de coordination du GRAINE Poitou-Charentes, en le mettant en lien avec les interlocuteurs pertinents sur le territoire.
- Contribuer et faciliter le bilan des opérations réalisées sur leur territoire.

Article 4 – Durée de la convention

La convention est établie pour la période du 1er septembre 2021 au 31 juillet 2022

Elle pourra être reconduite par la signature d'un avenant.

Article 5 - Modalités financières

5.1 Montant de l'opération

Les coûts totaux éligibles de l'action sont évalués à **12 767 €** sur la durée définie par l'article 2, conformément à l'annexe 1. La contribution financière des signataires de la présente convention s'élève à **2 455 €**, répartie de manière égale comme suit :

- **La Couronne à hauteur de 1 227,50 €**
- **Grand Angoulême à hauteur de 1 227,50 €**

5.2 Modalités de versement

Le montant fixé selon les modalités précisées à l'article 5.1 ci-dessus, sera versé au GRAINE Poitou-Charentes par les collectivités de La Couronne et Grand Angoulême sur présentation d'un mémoire de frais ou toute autre modalité à indiquer au GRAINE Poitou-Charentes, à échéance de la réalisation du programme.

Le versement sera effectué en une fois, au terme de la convention, soit en août 2022.

Un bilan global du dispositif Mon Territoire au Fil de l'Eau 2021-2022 sera adressé à l'ensemble des partenaires du dispositif au plus tard en octobre 2022,

Article 6 – Modification des clauses

Toute modification des clauses de la convention doit être décidée d'un commun accord entre les parties signataires et ne peut être adoptée qu'après approbation écrite par celles-ci.

Article 7 – Litiges

En cas de litiges, deux représentants de chacune des parties signataires de la présente convention, chercheront une solution amiable. Si cet accord n'est pas trouvé, le GRAINE Poitou-Charentes, La Couronne et Grand Angoulême se réservent la possibilité de tout recours juridique légal.

Article 8 – Documents contractuels

Les documents contractuels constitutifs de la Convention sont les suivants :

- la présente Convention,
- le plan de financement de l'action en annexe 1

Fait à Poitiers, le

Pour La Couronne,
Le Maire,
Jean-François DAURE

Pour Grand Angoulême,
Le Président,
Xavier BONNEFONT

Pour le GRAINE Poitou-
Charentes,

Eva Maria DAUTRY AUTIN,
Co-Présidente

PLAN DE FINANCEMENT – DISPOSITIF MON TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU

Programme 2021 – 2022 – modules scolaires et grand public

AAC Coulonge et St Hippolyte – EPTB CHARENTE	Coût unitaire	Nombre Prévisionnel	Coût total Prévisionnel
ANIMATION			
Module scolaire école de La Couronne	2 950 €	2 classes	5 900 €
Module grand public – Balade au fil de l'eau	4 950 €	1 événement	4 950 €
	TOTAL ANIMATION		10 850 €
COORDINATION			
Coordination générale du dispositif (Graine PC)	1 617,00	1 x Forfait 5j	1 617 €
	TOTAL COORDINATION		1 617 €
COMMUNICATION et LOGISTIQUE			
			300 €
	TOTAL BUDGET		12 767 €

RÉPARTITION FINANCIÈRE

Financeurs	AEAG	DREAL	REGION	CD16	LEA NATURE	Collectivités*
Montant	6 384 €	1 429 €	857 €	1 143 €	500 €	2 455 €
Pourcentage	50%	11%	7%	9%	4%	19%

Grand Angoulême
La Couronne